

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Date de convocation : 4 février 2021*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 10 février 2021
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, Alain HUBER, Jean-Luc POIREL, adjoints au maire

- Mmes et MM Jean-Pierre LONDOT, Christine MOSER, Didier FLICKER, Annie MARTIN, Catherine ALMY, Mehmet YURUR, Sylvie FIRMERY, Sandy MAITRE D'HOTEL, Sabine BIERRY, Jean-Marie WEISGERBER, Etienne GIRARDOT, Peggy MOSSER-SAILLANT, conseillers municipaux

Avaient donné procuration : Mme Christine BLANCK ; M. Pierre GANIER

Absente excusée : Mme Cécile OLLIVIER-OHREL

N° 2021/001 :

Service public de distribution d'eau potable : compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Alain HUBER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 2 procurations) le Compte Administratif du service public de distribution d'eau potable, exercice 2020, dont les résultats sont les suivants :

A. Section d'exploitation :

- dépenses :	253 323,42 €
- recettes :	240 263,58 €
- excédent reporté 2019 :	724 660,08 €

Excédent d'exploitation 2020 : 711 600,24 €

B. Section d'investissement :

- dépenses :	140 222,72 €
- recettes :	78 917,00 €
- Excédent reporté 2019 :	189 160,52 €

Excédent d'investissement 2020 : 127 854,80 €

Résultat global de clôture 2020 : 839 455,04 €

N° 2021/002 :

Service de distribution d'eau potable : compte de gestion de l'exercice 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion, exercice 2020 du service public de distribution d'eau potable établi par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 2 procurations), déclare que le compte de gestion 2020, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2021/003 :

Emplois d'été 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- décide de créer, pour la saison d'été 2021, quinze postes d'adjoints techniques à temps complet destinés aux jeunes gens âgés de 18 ans et plus à la date de l'embauche.

Ces emplois seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 354, majoré 330.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

N° 2021/004 :

Subvention d'équipement à la commune de RUSS

Le pont de La Bruche sur la RD904 est très étroit et ne permet pas à deux véhicules de se croiser et des chasse-routes d'environ 30 cm chacun servent aux cyclistes et aux piétons.

Afin de pallier à cette insécurité, la commune de RUSS a décidé d'aménager une passerelle destinée aux cyclistes et piétons. Le coût de l'opération est estimé à 390 000.00 euros hors taxes.

Cet ouvrage relie les agglomérations de RUSS et de HERSACH et est fréquemment emprunté par des piétons et cyclistes venant de la commune de WISCHES.

Le maire propose au conseil municipal de contribuer à cette opération de sécurisation par l'attribution d'une subvention d'équipement à la commune de RUSS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- décide de verser une subvention d'équipement d'un montant de 20 000.00 euros à la commune de RUSS en vue de l'aménagement d'une passerelle sur La Bruche ;
- fixe la durée d'amortissement de cette subvention à cinq années ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021, compte 2041412, et que l'aide sera versée après production des factures acquittées par la commune de RUSS.

N° 2021/005 :

Délégation de service public eau industrielle : avenant N° 1 au contrat de concession

Par délibération N° 2020/046 en date du 24 août 2020 portant sur le choix du délégataire de la convention de délégation de service public pour l'exploitation par affermage de l'usine de production d'eau industrielle ainsi que le réseau de distribution associé, la commune de WISCHES a attribué le contrat de délégation, de service public (DSP) à la société VEOLIA EAU- Compagnie Générale des Eaux.

Il convient que la Collectivité et le Délégataire s'accordent, en vue de clarifier la situation actuelle, de préciser certains points du contrat les liant, notamment en matière d'indices et de facturation, ce en conformité avec les dispositions de l'article R3135-7 du Code de la Commande publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Approuve l'avenant N° 1 au contrat de concession du service public de production et de distribution d'eau industrielle ;
- Autorise le maire à signer ledit avenant.

N° 2021/006 :

Requalification de la zone de sport et de loisirs : demandes de subvention

Le conseil municipal,

Vu la délibération N° 051/2019 en date du 25 novembre 2019 décidant de réaliser des travaux d'aménagement de la zone de sport et de loisirs pour un montant prévisionnel de 1 167 050.00 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- Sollicite l'aide de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au titre du Fonds de Solidarité.



Poux extrait conforme,
Wisches, le 12 février 2021
Le maire,
Alain FERRY